



TÉMOIN

4^E
TRIMESTRE
2012

Les indicateurs environnementaux de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

SOMMAIRE

LES STATISTIQUES DE TRAFIC

- Répartition des mouvements par tranche horaire 1
- Évolution du trafic 1
- Répartition des mouvements d'avions ... 1
- Cartes des flux 2
- Taux d'utilisation des pistes et des configurations 4
- Journée type issue du système de mesure du bruit et des trajectoires Sentinelle 5
- Top 10 des avions les plus vus sur la plateforme 5

SENTINELLE

- Fonctionnement du système de mesure du bruit et des trajectoires Sentinelle 6
- Carte de localisation des stations de mesure fixes 6

LES INDICATEURS DE BRUIT

- LAeq moyen en db(A) par capteur fixe 7
- Répartition des niveaux sonores LAmax par capteur fixe 8
- Nombre et pourcentage d'événements valides au titre des conditions de vent ... 8

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

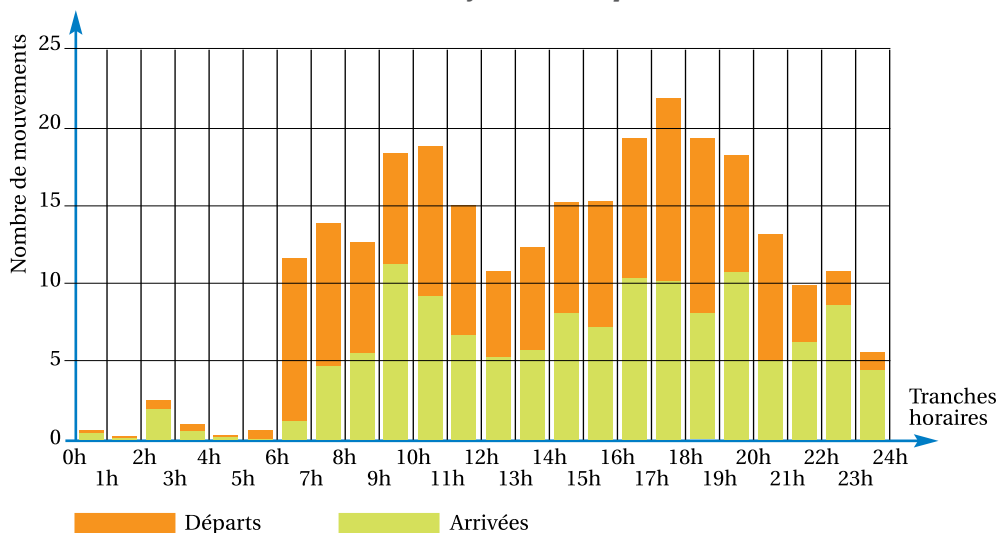
- Fonctionnement du réseau de mesure 9
- Dérogations "Chapitre 2" 9
- Remises de gaz effectuées par les vols d'essai d'Airbus 9
- Interventions sur les infrastructures 9

ACTUALITÉS 10

LEXIQUE 11

Les statistiques de trafic

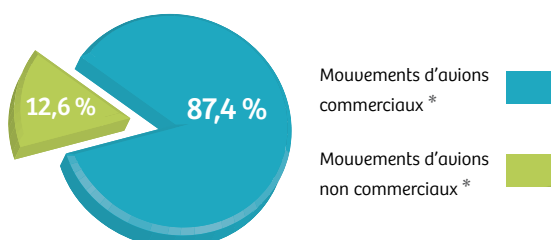
> Répartition des mouvements par tranche horaire et par sens d'octobre à décembre 2012 (journée moyenne)



> Évolution du trafic

Cumul à fin décembre 2012					
	Octobre	Novembre	Décembre	Total 4 ^e trim. 2012	Variation 4 ^e trim. 2012
Passagers commerciaux	673 549	607 295	585 011	1 865 855	8,0 %
Mouvements d'avions commerciaux	8 053	6 991	6 609	21 653	4,4 %
Mouvements d'avions non commerciaux	1 062	1 146	912	3 120	15,7 %
Total des mouvements d'avions	9 115	8 137	7 521	24 773	5,7 %
Sièges offerts	90	94	94	92	3,5 %

> Répartition des mouvements d'avions



* Voir lexique en pages 11 et 12

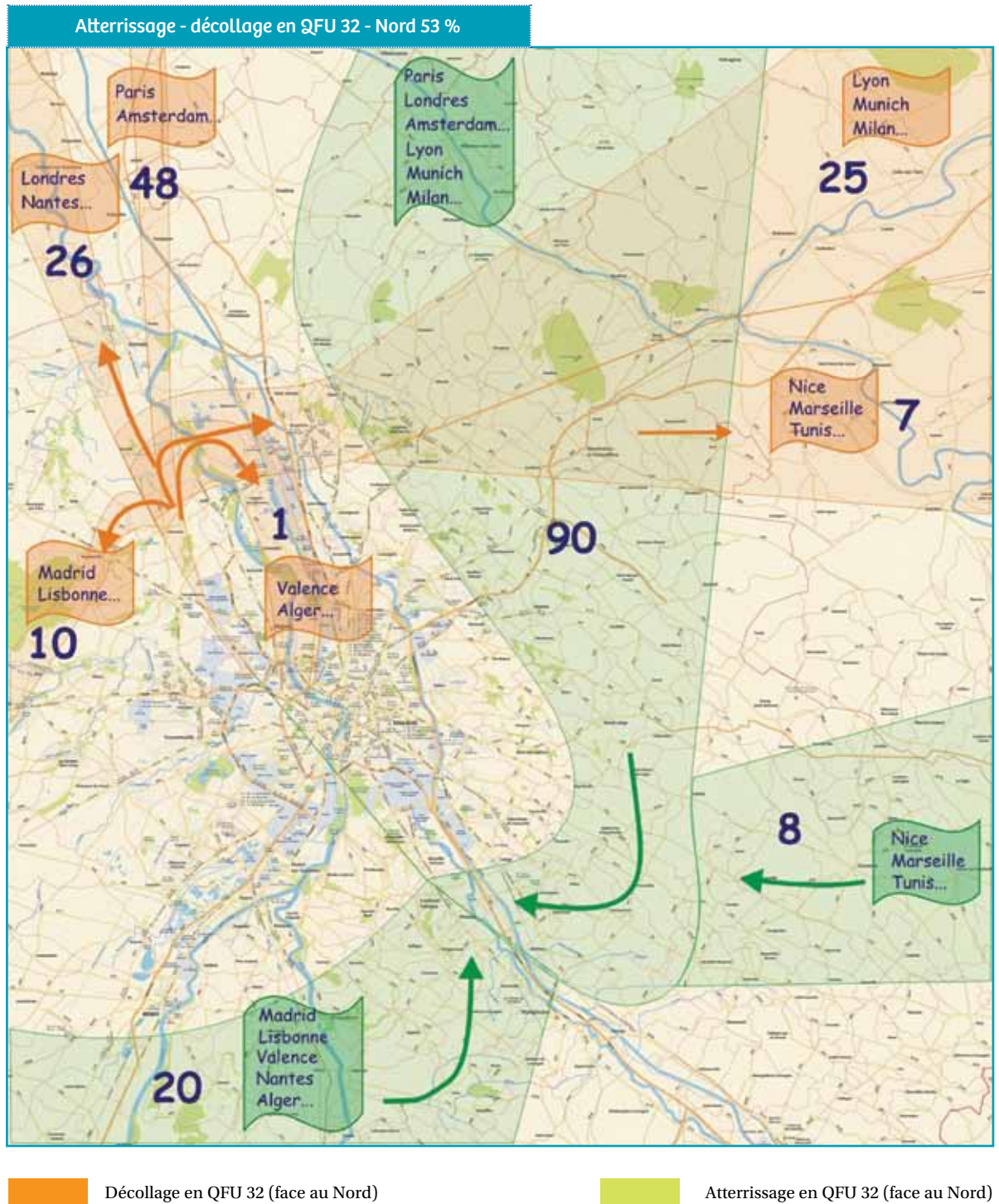
> Cartes des flux

Enveloppe des trajectoires atterrissage-décollage en QFU 32 de 95 % des avions commerciaux à Toulouse-Blagnac.

Répartition du trafic du 01/10/12 au 31/12/12 : Nord 53 %.

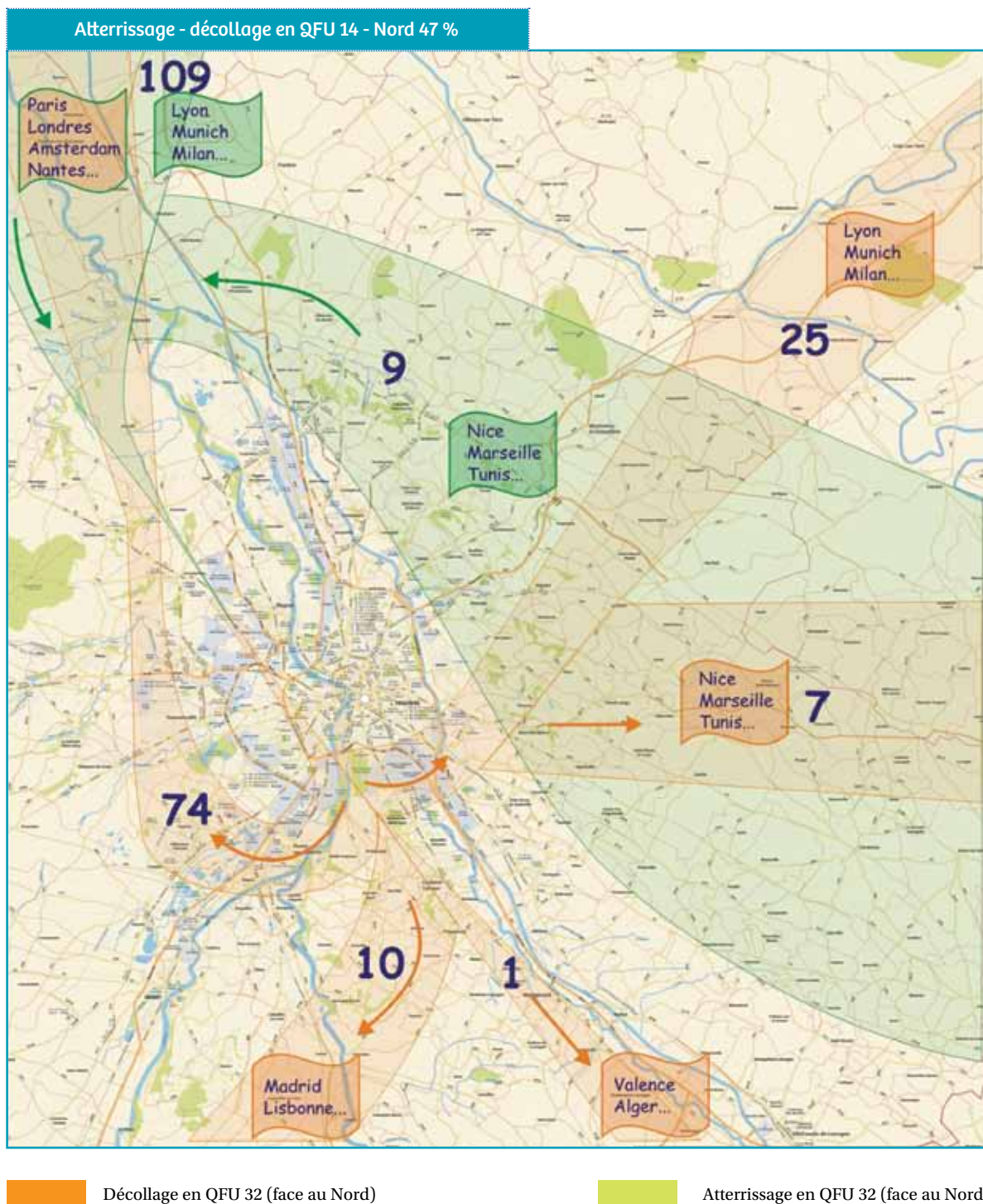
Nombre de mouvements commerciaux : 21 653 soit 235 mouvements en moyenne par jour.

Les chiffres en bleu représentent le nombre moyen de mouvements d'avions par jour lorsque la procédure est utilisée.

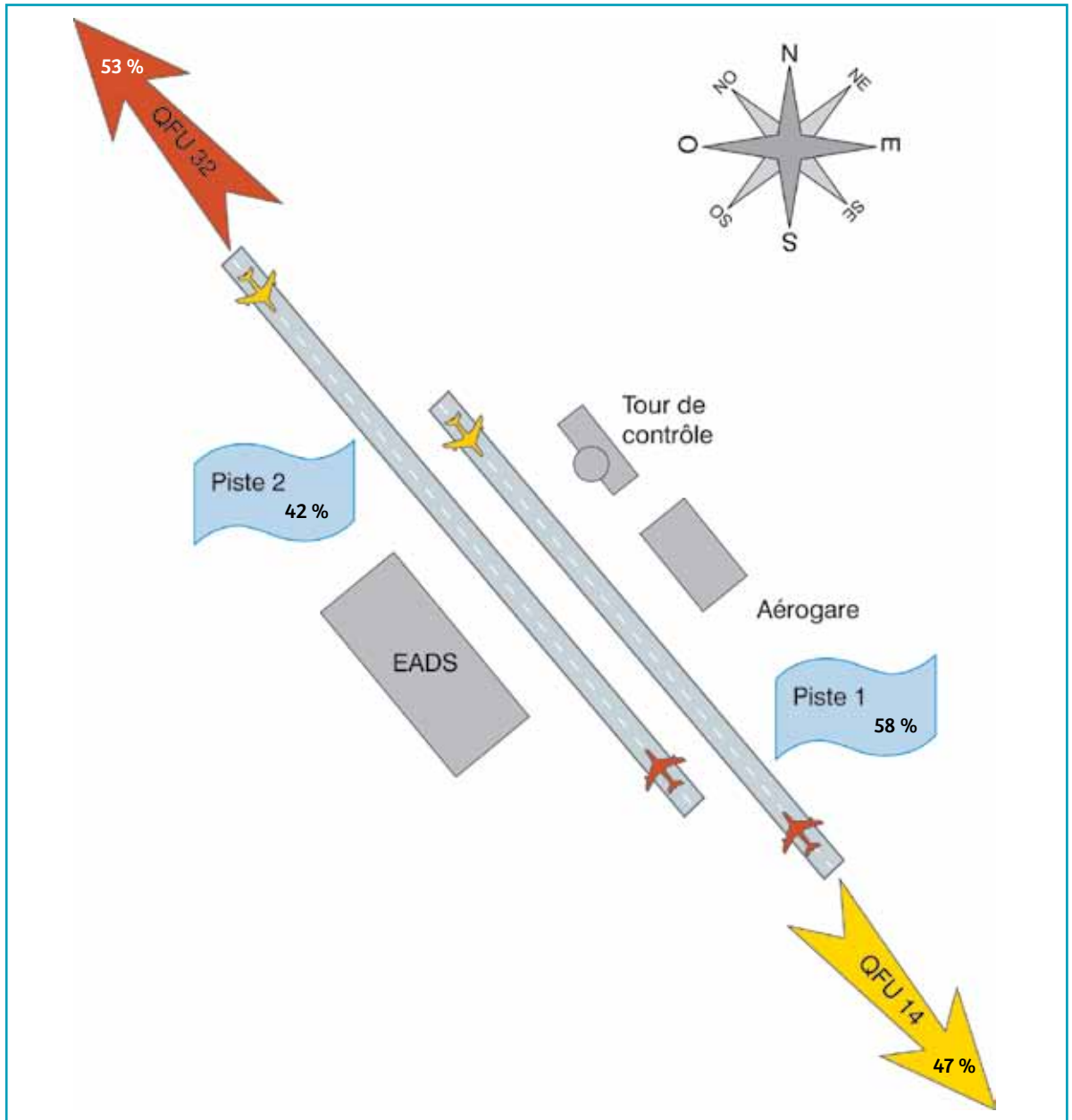


> Cartes des flux

Enveloppe des trajectoires atterrissage-décollage en QFU 14 de 95 % des avions commerciaux à Toulouse-Blagnac.



> Taux d'utilisation des pistes et des configurations d'octobre à décembre 2012



	Décollage	Atterrissage
Piste 1	87 %	29 %
Piste 2	13 %	71 %

	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Total 4 ^e trim. 2012
QFU 32	52 %	48 %	60 %	53 %
QFU 14	48 %	52 %	40 %	47 %

Le sens d'utilisation des pistes (QFU) est déterminé en fonction de la direction des vents dominants.

Définitions

QFU 32 :
atterrissage et décollage
face au Nord-Ouest

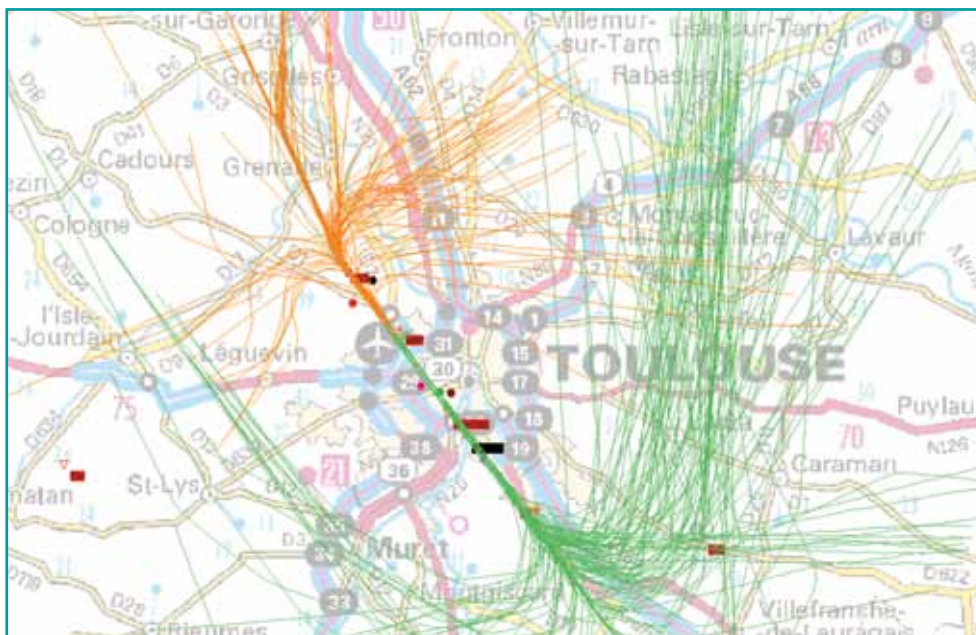


QFU 14 :
atterrissage et décollage
face au Sud-Est





> Journée type issue du système de mesure du bruit et des trajectoires Sentinelle

Exemple du 3 décembre 2012



Echelle : 1/250 000

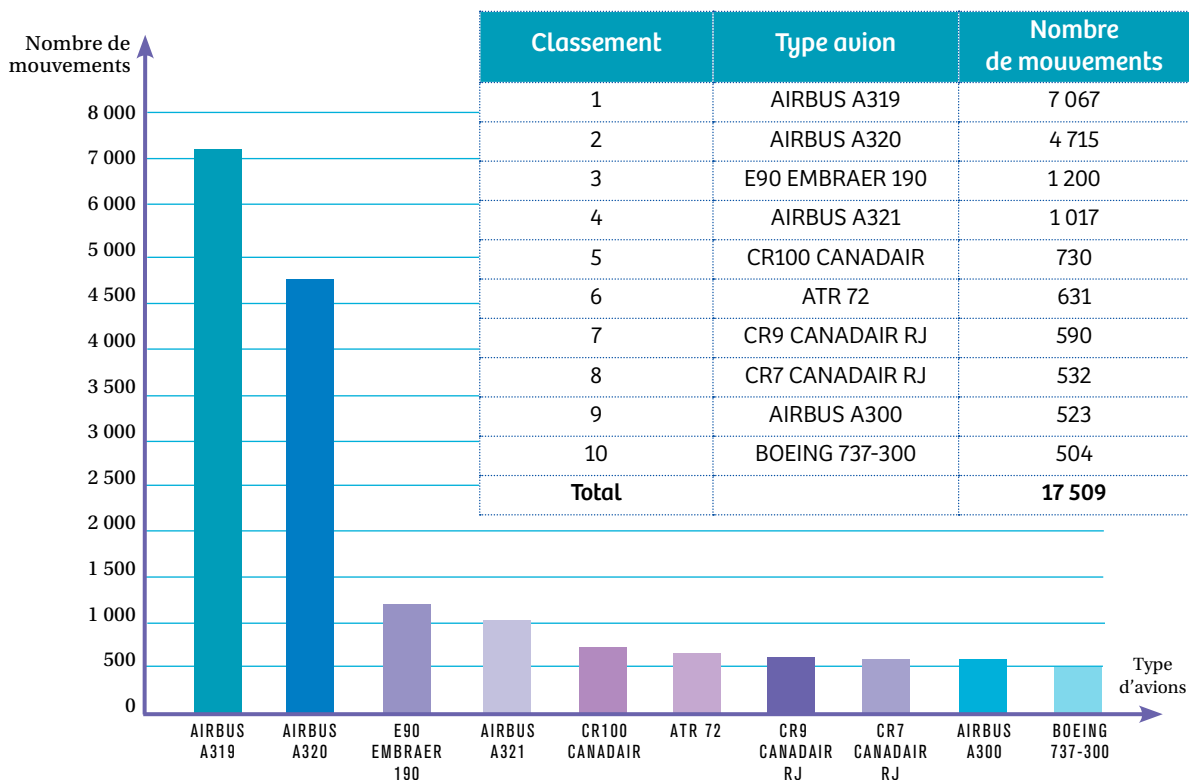
 Décollage (vols commerciaux)

 Atterrissage (vols commerciaux)

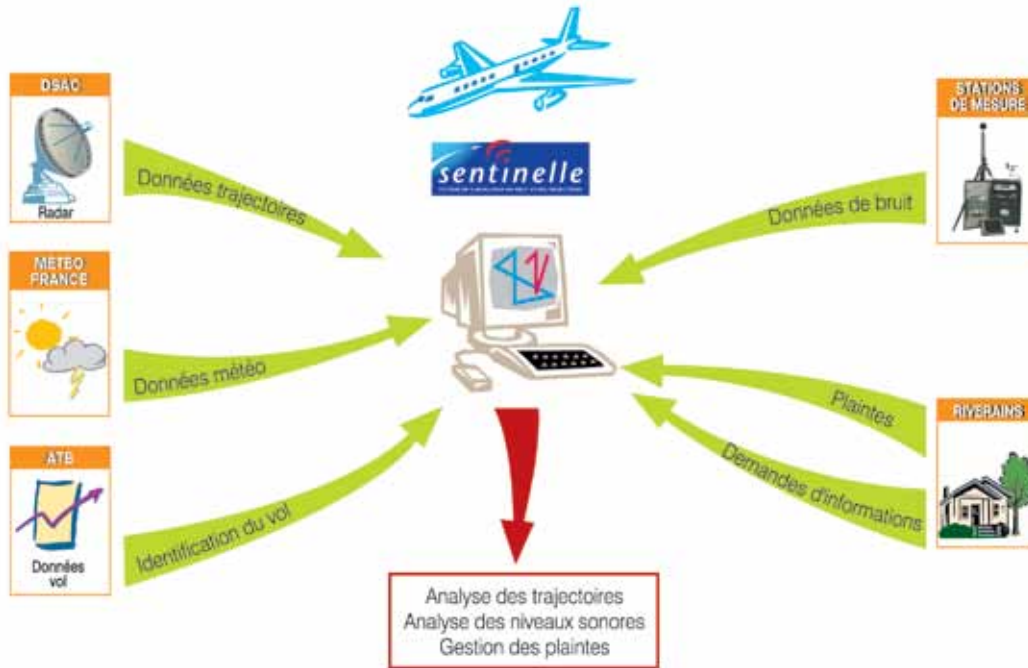
> Top 10 des avions les plus vus sur la plate-forme

Période : octobre à décembre 2012

Critères : analyse faite sur le total des vols (commerciaux et non commerciaux)



➤ **Fonctionnement du système de mesure du bruit et des trajectoires Sentinelle**



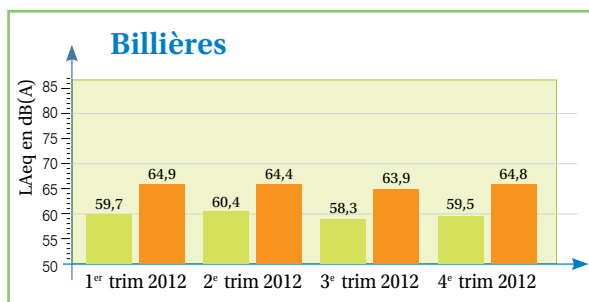
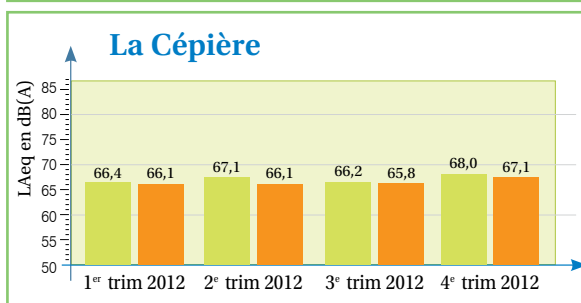
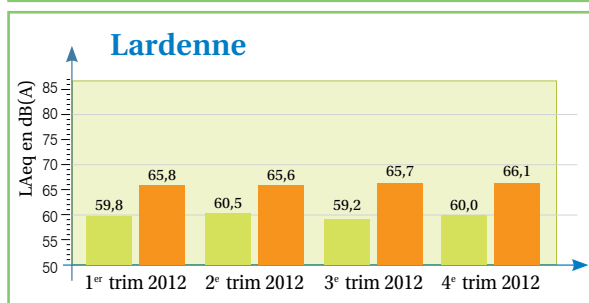
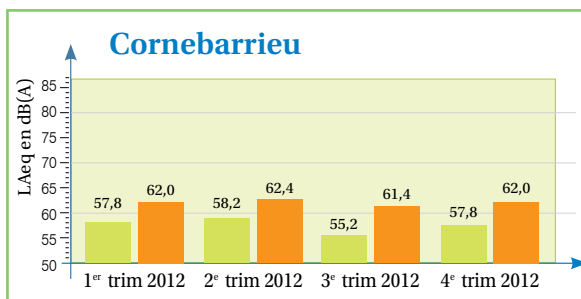
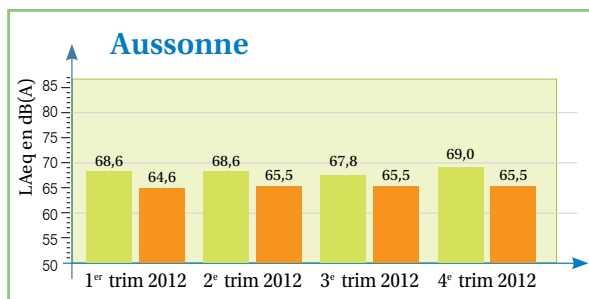
➤ **Carte de localisation des stations de mesures fixes**



LES INDICATEURS DE BRUIT

> LAeq aéronautique moyen en dB(A) par capteur fixe

Atterrissage Décollage



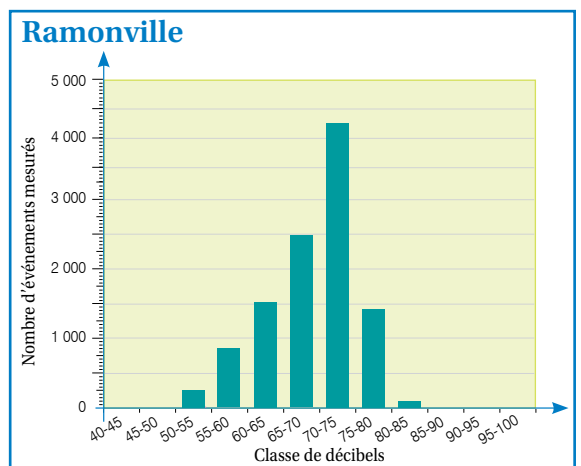
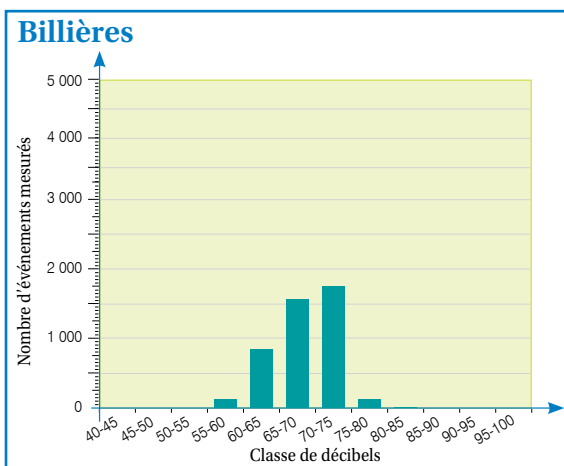
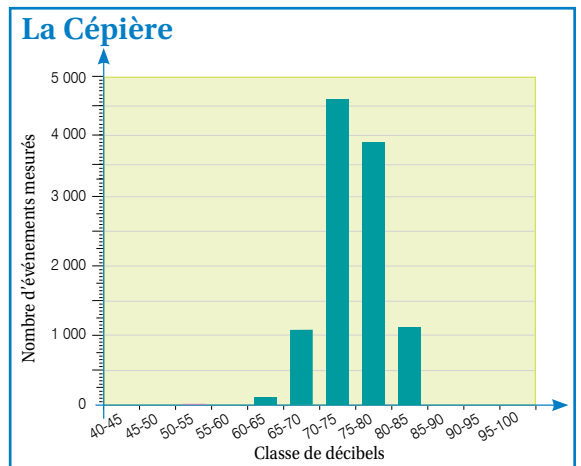
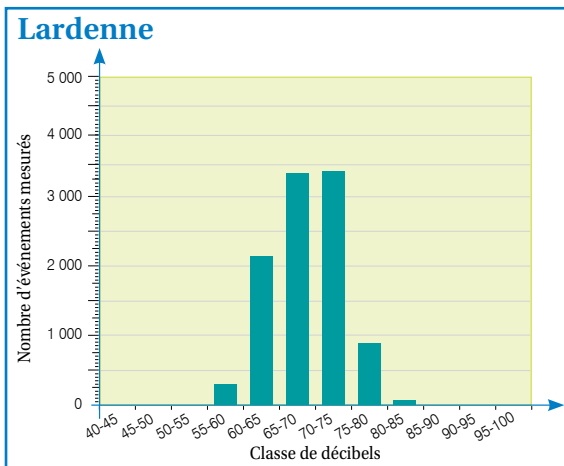
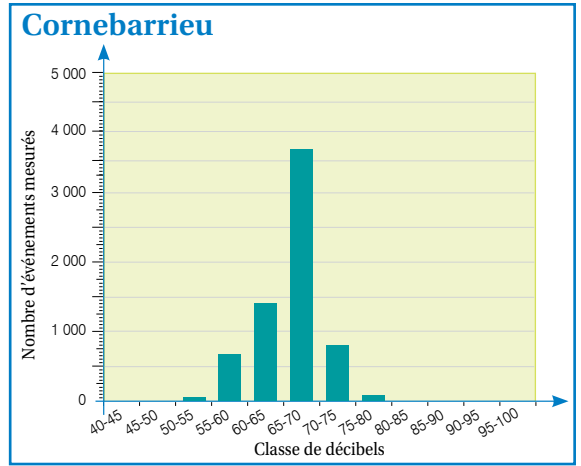
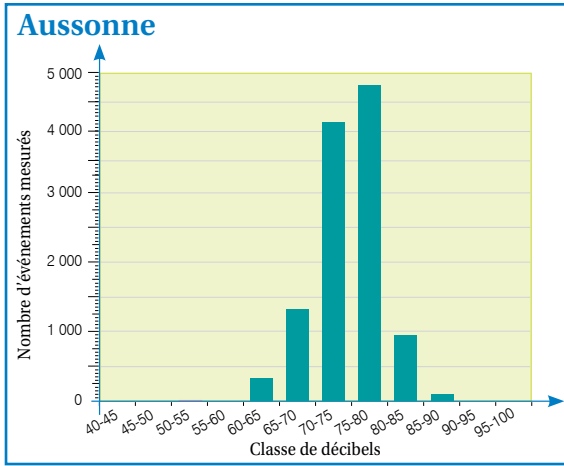
Le LAeq représente le niveau sonore continu et stable sur la durée de passage de l'avion, qui équivaut à la même énergie de pression sonore du bruit variable mesuré au passage de l'avion.

Le LAeq est mesuré en décibel de pondération A, correspondant à la performance acoustique de l'oreille humaine.

> LDEN 2012

Station de mesure	LD	LE	LN	LDEN
Aussonne	57,3	56,9	51,4	59,9
Cornebarrieu	50	50,4	41,1	51,8
Lardenne	53,2	52,9	43,4	54,5
La Cépière	57	57,4	50,7	59,7
Billières	48,3	49,2	41,2	50,9
Ramonville	53,8	54,4	47,4	56,5

➤ Répartition des niveaux sonores LMax par capteur fixe



Ces graphiques représentent le nombre d'événements sonores mesurés (en LMax) par classe de décibels. Ils permettent de constater et de comparer, selon la station de mesure, les niveaux de bruit maximum les plus fréquents émis par les avions.

Le LMax est le niveau de pression sonore instantané maximum atteint au passage de l'avion. Il est mesuré en dB(A).

➤ Nombre et pourcentage d'événements valides au titre des conditions de vent

Le nombre et le pourcentage d'événements mesurés dans des conditions de vitesse de vent inférieures ou égales à 6 m/s (période : octobre à décembre 2012).

Campagne	Nombre événements	Nbre événements validés	% événements validés
Aussonne	11 660	11 393	97,71 %
Billières	4 295	4 266	99,32 %
Cornebarrieu	6 652	6 586	99,01 %
La Céprière	10 873	10 274	94,49 %
Lardenne	10 299	10 157	98,62 %
Ramonville	10 991	10 935	99,49 %

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

> Fonctionnement du réseau de mesure

Pas de panne.

> Dérogations « Chapitre 2 »

Aucune dérogation n'a été accordée.

> Remises de gaz effectuées par les vols d'essais AIRBUS

Le nombre de remises de gaz au 4^e trimestre 2012 est de 109.

> Interventions dans les infrastructures

Station	Période de panne	Piste	Total
le 2 octobre 2012	de 09h00 à 19h00	Piste 2	Inspection SNIA, approche 14 droite, maintenance Papix
le 3 octobre 2012	de 10h00 à 20h00	Piste 1	Fauchage aire de manœuvre
le 4 octobre 2012	de 10h00 à 14h00	Piste 1	Maintenance ILS 14 Gauche
le 4 octobre 2012	de 23h00 à 07h00	Piste 1	Fauchage aire de manœuvre
le 10 octobre 2012	de 23h00 à 07h00	Piste 2	Fauchage aire de manœuvre
le 18 octobre 2012	de 21h00 à 00h00	Piste 2	Maintenance axial piste balisage
le 18 octobre 2012	de 08h30 à 09h30	FATO	Exutoire réseau
le 22 octobre 2012	de 21h30 à 06h30	Piste 2	Photométrie
le 23 octobre 2012	de 21h30 à 01h00	Piste 1	Photométrie
le 24 octobre 2012	de 21h30 à 06h30	Piste 2	Photométrie
le 25 octobre 2012	de 00h30 à 01h30	Piste 1	Photométrie
le 29 octobre 2012	de 08h00 à 19h00	Piste 1	Marquage diurne+balisage+fauchage+levés des géomètres
le 30 octobre 2012	de 08h00 à 19h00	Piste 1	Marquage diurne+balisage+fauchage+Inspection SNIA
du 6 au 8 novembre 2012	de 08h30 à 19h00	Piste 2	Travaux fissures+marquage diurne+maintenance balisage
le 12 novembre 2012	de 08h00 à 19h00	FATO	Travaux N1 P10
le 4 décembre 2012	de 10h00 à 23h00	Piste 2	Inspection SNIA +Maintenance balisage
le 5 décembre 2012	de 09h30 à 17h30	Piste 1	Repérage des réseaux balisage
le 6 décembre 2012	de 10h00 à 15h00	Piste 1	Maintenance ILS 32 Droit

> **ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION D'EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE TOULOUSE-BLAGNAC : AUGMENTATION DU PLAFOND DES AMENDES PAR L'ACNUSA**

La loi des finances de 2013 adoptée fin décembre au Parlement a validé l'augmentation du plafond des amendes prononcées par l'ACNUSA.

Le Président de l'ACNUSA, Monsieur Haim, a souhaité que le montant maximal de l'amende, à ce jour de 20 000 €, soit augmenté et porté à 40 000 € lorsque les manquements concernent :

1° Les restrictions permanentes ou temporaires d'usage de certains types d'aéronefs en fonction de leurs émissions atmosphériques polluantes ou de la classification acoustique ;

2° Les mesures de restriction des vols de nuit (loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013).

Ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

A Toulouse-Blagnac elles concernent les infractions aux restrictions d'exploitation définies par l'arrêté du 28 mars 2011, entré en vigueur le 30 octobre 2011.

On peut noter que cet arrêté prévoit un durcissement des conditions d'accès à l'aéroport la nuit à compter du 1^{er} avril 2013.

Par ailleurs, l'aéroport de Toulouse-Blagnac, en collaboration avec les Services de la DSAC, fait également un travail de prévention auprès des compagnies et assistants sur la période Cœur de Nuit. Un rappel, par courrier, du dispositif en vigueur a été fait à toutes les compagnies opérant sur la plateforme, les incitant fortement au report de leur activité pour les vols recalés et supplémentaires dans un créneau hors du Cœur de Nuit (00h-06h).



Consulter sur notre site le résumé de l'arrêté de restriction :
<http://environnement.toulouse.aeroport.fr>

Rubrique : ENJEUX ET ENGAGEMENTS/Maitrise du bruit/actions menées

LEXIQUE

Avions commerciaux Avions à la disposition du public, à titre onéreux ou en location, pour le transport de passagers, de fret ou de poste.

Avions non commerciaux Avions autres que ceux effectuant du transport à titre onéreux ou en location.

Avions commerciaux mixtes Avions non exclusivement réservés au transport de fret et de poste.

Calibration Suite d'évolution d'un avion autour de l'aérodrome, permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une aide radioélectrique de navigation ou d'atterrissage.

Chapitre Certification acoustique des avions suivant les normes de l'OACI : Annexe 16 volume 1.

ATB Aéroport Toulouse-Blagnac.

DSAC Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile.

dB(A) Unité de mesure du bruit de pondération A (correspondant à la sensibilité de l'oreille humaine).

Emport Nombre de passagers commerciaux / nombre d'avions commerciaux mixtes.

IFR Instrument Flight Rules (Règles de vol aux instruments). Pilotage en référence aux instruments.

ILS Instrument Landing System - Système d'atterrissage aux instruments. Cet équipement, normalisé par l'OACI, est le système de guidage radioélectrique mondialement utilisé pour effectuer des approches de précision qui permettent l'atterrissage des avions, y compris par très mauvaises conditions de visibilité. Son infrastructure est constitué d'un radiophare d'alignement de piste (localizer) qui détermine un plan vertical passant par l'axe de piste, d'un radiophare d'alignement de descente (glide path) qui matérialise un plan de descente et d'un équipement permettant de connaître la distance du point de toucher des roues.

LAeq événement Niveau de pression sonore équivalent, de pondération A, stable sur la durée t de passage de l'avion.

LAeq Max Niveau de pression sonore instantané maximum, de pondération A, atteint au passage de l'avion.

Lden Indice de l'exposition au bruit journalière moyenne, intégrant la gêne générée par le bruit de l'avion :

- Jour (d pour day en anglais), de 6h à 18h ;
- Soirée (e pour evening), de 18h à 22h, pondération + 5 dB(A) ;
- Nuit (n pour night), de 22h à 6h, pondération + 10 dB(A).

LEXIQUE

LOC (localizer) et GLIDE (glide path) . . .	Ces deux équipements font partie de l'ILS.
MLS	Microwave landing system – Système d'atterrissage hyperfréquence. Mêmes fonctionnalités que celles de l'ILS.
Mouvements d'avions	Décollage ou atterrissage d'un avion sur un aéroport.
OACI	Organisation Internationale de l'Aviation Civile.
Passagers commerciaux	Passagers locaux + transits.
Passagers locaux	Passagers commençant ou finissant leur voyage à Toulouse-Blagnac.
Passagers en transit	Passagers en arrêt momentané sur l'aéroport et qui poursuivent leur voyage sur un vol avec le même avion et le même numéro de vol qu'à l'arrivée. Les passagers en transit sont comptés une seule fois, à l'arrivée.
Radar	Dispositif de radiodétection qui fournit des renseignements sur la distance et l'azimut d'avions.
Radar Lias	Radar situé sur la commune de Lias en bordure de la N 124 entre les villages de Lias et de Pujaudran.
QFU	Direction magnétique de l'axe de piste.
SEL	Niveau de pression sonore de pondération A sur une seconde d'un bruit équivalent présentant la même énergie sonore mesuré pendant un temps t.
Sentinelle	Nom du système de surveillance du bruit et des trajectoires des avions mis en place sur l'aéroport Toulouse-Blagnac depuis septembre 2002.
VFR	Visual Flight Rules (Règles de vol à vue). Pilotage en référence visuel.

Pour des compléments d'information, vous pouvez consulter le site internet de l'aéroport dédié à l'environnement :

<http://environnement.toulouse.aeroport.fr>



Service Environnement - B.P. 90103 - 31703 Blagnac Cedex
Tél. 05 34 61 80 80 - environnement@toulouse.aeroport.fr